



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine & Marne

COMMUNE DE VILLENROY

Objet :

Arrêté 295 / 2025

Etablissant le tableau
annuel d'avancement de
grade au titre de l'année
2026

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de Villenoy,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'annexe 2 des Lignes Directrices de Gestion déterminant les « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 93 / 2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETONS

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

- Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CHAOUKI Stéphanie	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2026
MESSANT Quentin	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Villenoy, mardi 16 décembre 2025,

Emmanuel HUDE

Maire de Villenoy



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :